

IV - ANNEXES

A – ÉLÉMENTS DU BILAN

IV - ANNEXES										IV
ELEMENTS DU BILAN										
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION										A1
A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)										

Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	--------------------	---	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Total des dépenses	40 843,04	280 748,47								234 900,00		556 491,51
Total des recettes	121 943,33	578 019,40										699 962,73
Solde de fonctionnement	81 100,29	297 270,93								-234 900,00		143 471,22

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses		1 276,84										
Total RAR recettes		50 300,00										50 300,00
SOLDE RAR fonctionnement		49 023,16										49 023,16

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles										13 548,67		13 548,67
Opérations financières												
Equipements municipaux (2)										13 548,67		13 548,67
Equipements non municipaux (c/204) (3)												
Dépenses d'ordre												
001 Solde d'exécution reporté N-1	7 466,00											7 466,00
Total dépenses	7 466,00									13 548,67		21 014,67
Total recettes	284 396,27									15 000,00		299 396,27
Solde d'investissement	276 930,27									1 451,33		278 381,60

RESTES A REALISER AU 31/12/N

Total RAR dépenses												
Total RAR recettes												
SOLDE RAR fonctionnement												

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leur établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comportant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES												
ELEMENTS DU BILAN												
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION												
A1												

FONCTIONNEMENT													
Realisations (3)	40 843.04	382 025.31									234 800.00		557 765.35
0604. Fournitures administratives	-40 843.04	290 748.27									234 800.00		557 765.35
0132. Locations immobilières		1 040.00											1 040.00
0135. Locations mobilières		3 400.00											3 400.00
0161. Mutuelles		563.50											563.50
0184. Versements à des organismes de formation		520.00											520.00
0185. Frais de costumes et salaires		1 525.89											1 525.89
0210. Frais de déplacements		211 312.78											211 312.78
0216. Indemnités forfaitaires et du logeur		344.23											344.23
0231. Années et indemnités		1 854.29											1 854.29
0232. Frais et honoraires		1 899.43											1 899.43
0235. Catalogues et imprimés		1 512.00											1 512.00
0238. Divers		3 432.00											3 432.00
0250. Missions		452.60											452.60
0259. Autres services (locations...)													
0267. Subventions aux associations		33 736.22									4 100.00		4 100.00
0451. Cotisations à l'U.R.S.A.F.		4 360.67											4 360.67
0458. Cotisations aux autres organismes sociaux		3.77											3.77
0531. Indemnités		11 419.03											11 419.03
0552. Frais de mission		859.00											859.00
0553. Subventions de fonctionnement aux associ		1 558.00											1 558.00
0574. Subventions de fonctionnement aux associ											230 800.00		230 800.00
0511. Dotations aux établissements publics	-40 843.04												-40 843.04
Restes à réaliser au 31/12		1 270.84											1 270.84

INVESTISSEMENT													
Realisations (3)	172 243.33	628 319.40											800 562.73
002. Déficit/excédent reporté	172 243.33	578 019.40											750 262.73
007. Subv. d'inv. limitées au titre équival	64 177.33												64 177.33
0178. Subv. d'inv. limitées au titre équival	230.00	230.00											230.00
246. Travaux d'entretien et d'entretien	50 300.00												50 300.00
7461. B.N.d	50 300.00												50 300.00
74751. Gpf de rattachement	577 599.40												577 599.40
7718. Autres produits exceptionnels sur opé	190.00												190.00
777. Quote-part des subventions d'investisse	7 466.00												7 466.00
Restes à réaliser au 31/12	50 300.00												50 300.00
SOLDE	131 600.39	346 324.98									-234 800.00		242 794.38

INVESTISSEMENT													
Realisations (3)	7 466.00												21 014.87
13911. Subv. d'inv. limitées au titre équival	2 709.00												2 709.00
13912. Subv. d'inv. limitées au titre équival	4 667.00												4 667.00
202. Frais d'études, d'élaboration, de modification											13 148.07		13 148.07
Restes à réaliser au 31/12													

INVESTISSEMENT													
Realisations (3)	264 396.37												264 396.37
001. Solde d'exécution section d'inv. reporté	264 396.37												264 396.37
1321. Etat et établissements nationaux	243 553.23												243 553.23
2602. Frais d'études, d'élaboration, de modification	40 843.04												40 843.04
Restes à réaliser au 31/12	276 930.27												276 930.27
SOLDE											1 451.33		1 451.33

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus. Les groupements comprenant au moins une telle commune.

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes.

(4) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes.

(5) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes.

(6) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes.

(7) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes.

(8) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes.

(9) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes.

(10) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes.

(11) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes.

(12) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes.

(13) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes.

(14) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes.

(15) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes.

(16) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes.

(17) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes.

(18) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes.

(19) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes.

(20) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes.

(21) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes.

(22) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes.

(23) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes.

(24) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes.

(25) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes.

(26) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes.

(27) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes.

(28) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes.

(29) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes.

(30) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes.

(31) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes.

(32) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes.

(33) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes.

ELEMENTS DU BILAN		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1 - 0

FONCTION 0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(2)	Libellé	Sous-fonction 02 Administration générale										03	04	TOTAL
		Sauf 01 opérations non ventilables												
		020	021	022	023	024	025	026	041	048				
		Administration associative et collective	Assemblée générale, locaux, groupes d'élus	Administration générale de l'Etat	Information, communication, publicité	Fêtes et cérémonies	Aides aux associations financières	Cimetières et monuments funéraires	Coopération décentralisée, actions européennes et régionales	Subv. globales	Autres actions coop. décent.			

FONCTIONNEMENT														
DEPENSES		282 026.31												282 026.31
Réalisations (3)		280 748.47												280 748.47
8004 Fournitures administratives		984.94												984.94
8132 Locations immobilières		1 040.00												1 040.00
8135 Locations mobilières		3 400.00												3 400.00
8161 Multimedias		563.50												563.50
8164 Versements à des organismes de formation		620.00												620.00
8185 Frais de colloques et séminaires		211 372.78												211 372.78
8218 Autre personnel extérieur		1 525.89												1 525.89
8225 Indemnités au comptable et au régisseur		344.23												344.23
8231 Annonces et insertions		1 854.29												1 854.29
8232 Fêtes et cérémonies		1 899.43												1 899.43
8236 Catalogues et imprimés		1 512.00												1 512.00
8238 Divers		3 432.00												3 432.00
8255 Missions		492.60												492.60
82878 A d'autres organismes		33 376.22												33 376.22
8451 Cotisations à l'ur.s.a.f.		4 390.67												4 390.67
8458 Cotisations aux autres organismes sociaux		3.77												3.77
8531 Indemnités		11 419.03												11 419.03
8532 Frais de mission		959.06												959.06
8533 Cotisations de retraite		1 558.06												1 558.06
Restes à réaliser au 31/12		1 276.84												1 276.84

INVESTISSEMENT														
RECETTES		628 319.40												628 319.40
Réalisations (3)		578 019.40												578 019.40
70978 Par d'autres redevables		230.00												230.00
746 Dotation générale de décentralisation														
74751 Gpf de rattachement		577 599.40												577 599.40
7718 Autres produits exceptionnels sur opérat.		190.00												190.00
Restes à réaliser au 31/12		50 300.00												50 300.00
SOLDE		346 294.09												346 294.09

INVESTISSEMENT														
DEPENSES														
Réalisations (3)														
Restes à réaliser au 31/12														

RECETTES														
RECETTES														
Réalisations (3)														
Restes à réaliser au 31/12														
SOLDE														

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1 - 8
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

FONCTION 8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT																				
(2)	Libellé	Détail de la sous-fonction 81 Services urbains					sous-fonction 82 Aménagement urbain					Détail de la sous-fonction 82					Détail de la sous-fonction 83 Environnement			TOTAL
		810 communs Services	811 Eaux et assainissement	812 Collecte et traitement des ord.ménag.	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	820 Services communs	821 Equipements annexes de voirie	822 Voie communales et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagt urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécif de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel			
FONCTIONNEMENT																				
	DEPENSES	234 900.00																234 900.00		
	Réalisations (3)	234 900.00																234 900.00		
	02931 Concours divers (cotisations...)																	4 100.00		
	05174 Subventions de fonctionnement aux assoc	230 800.00																230 800.00		
	Restes à réaliser au 31/12																			
RECETTES																				
	Réalisations (3)																			
	Restes à réaliser au 31/12																			
	SOLDE	-234 900.00																-234 900.00		
INVESTISSEMENT																				
	DEPENSES	13 548.67																13 548.67		
	Réalisations (3)	13 548.67																13 548.67		
	2022 Frais d'études, d'élaboration, de modél	13 548.67																13 548.67		
	Restes à réaliser au 31/12																			
RECETTES																				
	Réalisations (3)	15 000.00																15 000.00		
	1321 Etat et établissements nationaux	15 000.00																15 000.00		
	Restes à réaliser au 31/12																			
	SOLDE	1 451.33																1 451.33		

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements		Encours restant du au 31/12/N
				Intérêts (6615)	N Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (total)						

(1) Circulaire n° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision de l'ordinateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-2 du CGCT).

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE			
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX			A2.3
A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX			

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe ou taux variable sur la durée du contrat A														
TOTAL A														
Barrière simple B														
TOTAL B														
Option d'échange C														
TOTAL C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou														
Multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E														
Autres types de structures F														
TOTAL F														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Ecarts d'indices hors zone euro / 6 : Autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE			
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS			A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
METHODE UTILISEE POUR LES AMORTISSEMENTS Modifiée par délibération du 22/10/2015	A3

ETALEMENT DES AMORTISSEMENTS

Biens ou catégories de biens amortis	Durées des amortissements
Immobilisations incorporelles	
Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme	6 ans
Frais d'études non suivis de réalisations	5 ans
Frais de recherche et de développement	5 ans
Frais d'insertion non suivis de travaux	5 ans
Subventions d'équipements versées pour le financement de biens mobiliers, matériel ou études	5 ans
Subventions d'équipement versées pour le financement de biens immobiliers ou infrastructures	10 ans
Subventions d'équipement versées pour le financement d'équipements structurants d'intérêt national	15 ans
Logiciels	5 ans
Immobilisations corporelles	
Voitures	5 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers incorporés dans des bâtiments dont le Syndicat mixte n'est ni propriétaire ni affectataire, ou qu'il n'a pas reçu au titre de mise à disposition	15 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	10 ans
Mobilier	10 ans
Autres immobilisations corporelles	10 ans
Coffres forts	20 ans
Divers	
Immobilisations corporelles et incorporelles dont la valeur unitaire est inférieure à 1 500 €	1 an

	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3
ETAT DES PROVISIONS	A4
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du 22/10/2015
Biens de faible valeur			
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) : 1 500			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 31/12/2017	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges et contentieux						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunt						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour grosses réparations						
.....						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges et contentieux						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunt						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour grosses réparations						
.....						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
TOTAL GENERAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provisions pour litiges et contentieux au titre du procès ...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...)

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/2017	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

A6.1 - DETAIL DES DEPENSES

Art.	Libellé	Crédits votés (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations (mandats émis)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		7 501,00	7 466,00		35,00
HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C		7 501,00	7 466,00		35,00
16	Emprunts et dettes assimilées (A)				
Autres dépenses financières (sous-total) (B)					
10	Reversement de dotations et fonds divers				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				

Transferts entre sections = C + D		7 501,00	7 466,00		35,00
040	Reprises sur autofinancement antérieur (C) (1)	7 501,00	7 466,00		35,00
13911	Subv d'inv transférées au cpte résultat	2 801,00	2 799,00		2,00
13912	Subv d'inv transférées au cpte résultat	4 700,00	4 667,00		33,00
Charges transférées (D) = E + F + G (1)					
Travaux en régie (E)					
Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)					
Stocks et en-cours (G)					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

	Op. de l'exercice	Solde d'exécution (3)	CUMUL
Dépenses	I	D001	IV
	7 466,00		7 466,00

Détail des comptes 16449 et 166 en dépenses (2)

Art	Libellé	Crédits votés (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie				
166	Refinancement de dette				
	Total				

(2) Retracer les opérations réelles et les opérations d'ordre (les opérations d'ordre entre les sections et les opérations d'ordre à l'intérieur de la section).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

A6.2 - DETAIL DES RECETTES

Art.(1)	Libellé (1)	Crédits votés (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations (titres émis)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III) = a+b+c+d		41 000,00	40 843,04		156,96
Ressources propres externes (a) (2)					
10222	FCTVA				
10223	TLE				
10224	Versement au titre du P.L.D.				
10225	Participation pour dépassement du COS.				
10228	Autres fonds globalisés				
Autres recettes financières (b)					
138	Autres subv. d'invest. Non transférables				
165	Dépôts et cautionnements				
261	Titres de participation				
024	Produits des cessions				
Transferts entre sections (c) (1)		41 000,00	40 843,04		156,96
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifi	41 000,00	40 843,04		156,96
021	Virement de la section de fonctionnement (d)				

	Op. de l'exercice	Solde d'exécution	Affectation c/1068	CUMUL
Recettes	III	R001	R1068	V
	40 843,04	243 553,23		284 396,27

	Montant
Dépenses financières	IV 7 466,00
Recette financières	V 284 396,27
Solde (recettes - dépenses)	VI= V - IV (3) 276 930,27
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D) (4) (5)	IV + c/2763 + D (3) 276 930,27
Résultats hors charges transférées	V-(II + D001)

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Hors comptes 10229, 10259 et 1068.

(3) Indiquer le signe algébrique.

(4) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.

(5) Il s'agit des dépenses réelles au compte 2763.

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166) (6)

Art	Libellé	Crédits votés (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16449	Opérations antérieures à l'option de tirage sur ligne de trésorerie				
166	Refinancement de dette				
	Total				

(6) Retracer les opérations réelles et les opérations d'ordre (les opérations d'ordre entre les sections et les opérations d'ordre à l'intérieur de la section).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) - ENTREES	A10.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES	A10.2

A10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATION

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisition à titre onéreux				
	Solde Enquête Déplacements Grand Territoire à l'échelle du SCoTAM	13 548,67	2 258,11	6
Acquisition à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		13 548,67	2 258,11	

A10.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATION

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amorts. Antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Acquisition à titre onéreux							
Acquisition à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Divers							
TOTAL GENERAL							

Néant

IV-ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM+RAR N-1)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	
	Produit des cessions	Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	

Néant

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES		A10.4
VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES		A10.5

A10.4 - ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisition à titre onéreux				
Acquisition à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

A10.5 - ETAT DES SORTIES DES IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. Antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Acquisition à titre onéreux							
Acquisition à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES

B – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

(article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestation en nature
Personne de droit privé		
Associations		
Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM)	225 800,00	
Entreprises		
Personnes physiques		
Autres		
Personne de droit public		
Etat		
Régions		
Départements		
Communes		
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC ...)		
Autres		
CAUE de la Moselle	5 000,00	
TOTAL GENERAL	230 800	

